

# LIBÉRAL DENTAIRE

## CARCDSF : fin de l'hégémonie ?

*Vous êtes appelés à voter avant le 18 juin 2015 pour renouveler la moitié du conseil d'administration de notre caisse de retraite, la CARCDSF.*

**Notre profession est soumise à des changements profonds qui auront des répercussions :**

- \* les projets de lois visant à encadrer notre exercice libéral et la pression des réseaux de soins peuvent orienter plus de jeunes confrères vers un exercice salarié, ce qui déséquilibrerait la gestion de nos retraites ;
- \* notre démographie professionnelle n'est plus maîtrisée avec l'arrivée massive de praticiens diplômés de pays européens voisins, ce qui peut avoir des conséquences sur le niveau des revenus et des cotisations ;
- \* le « papy-boom » prévisible a de graves conséquences sur l'équilibre de nos trois régimes obligatoires avec l'augmentation du volume des allocations.

**Notre retraite est constituée de trois régimes :**

- \* le régime de base des libéraux, géré par la tutelle du gouvernement sans l'avis de la profession, finance partiellement nos allocataires mais nous participons au renflouement de toutes les caisses déficitaires avec nos cotisations ;
- \* le régime PCV (prestation complémentaire vieillesse), lié à notre convention d'exercice, n'est plus piloté. Il n'a bientôt plus de réserves et sera déficitaire en 2017 ;
- \* notre régime complémentaire dont la gestion est assurée par les représentants de la profession possède de solides réserves que nous devons préserver des velléités de ponction par le gouvernement.

**Notre retraite va être confrontée à de graves échéances** et nous ne pouvons plus laisser les postes décisionnels seulement aux représentants d'un seul syndicat qui ont depuis toujours dirigé la CARCDSF de façon hégémonique.

Si nous sommes majoritaires dans le Conseil d'Administration suite à ces élections, nous favoriserons une répartition démocratique des postes dans la composition du bureau. Nous tiendrons compte des difficultés économiques des actifs afin de maintenir l'attractivité de l'exercice libéral, seul garant des équilibres futurs.

**Votre vote est important.**

*Marc BARTHELEMY*  
Administrateur de la CARCDSF  
Vice-président de la FSDL

Éditorial	p 1
L'heure des choix	p 2
Régime complémentaire	p 2
Régime PCV	p 3
Candidats FSDL à la CARCDSF	p 3
Régime de base des libéraux	p 4
Contrats collectifs de santé	p 4

## Édition spéciale retraites

Retrouvez-nous sur notre site internet : [www.fsdl.fr](http://www.fsdl.fr) et adhérez en ligne !



**Le Libéral Dentaire**  
édité par la FSDL  
20 rue de Marne - 94 140 Alfortville  
dépôt légal à parution  
Directeur de la publication  
Patrick SOLERA  
Rédacteur en chef  
Marc BARTHÉLÉMY  
© photos: shutterstock / DR

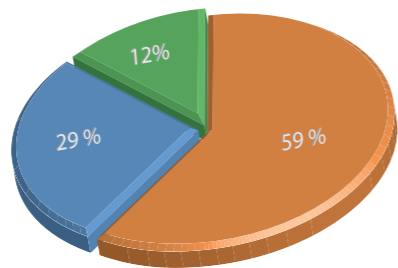
# Élections de juin 2015 à la CARCDSF

## l'heure des choix pour nos retraites

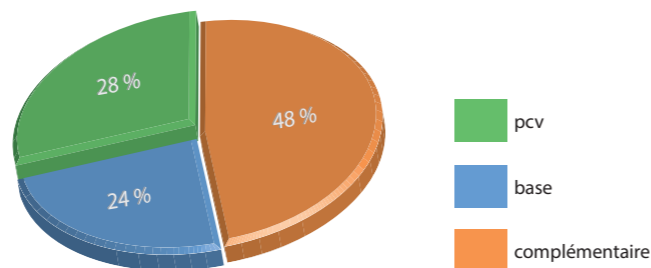
Montant moyen des cotisations : 15 000 € pour un revenu moyen de 93 000 €

Montant moyen des prestations : 28 650 €

répartition des cotisations selon les régimes

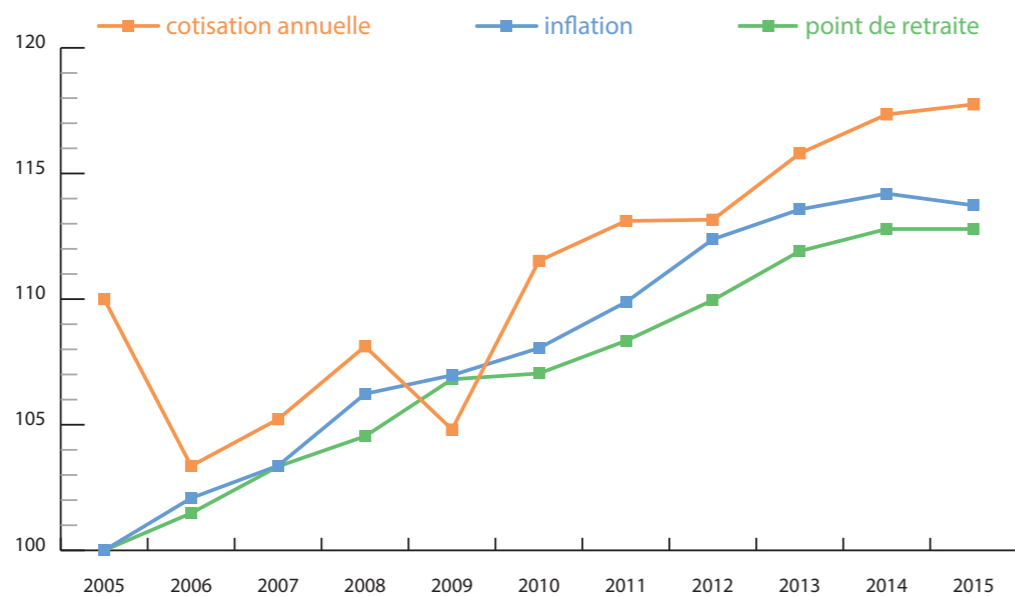


répartition des prestations selon les régimes



## Régime complémentaire

Évolution de la cotisation et du point de retraite du régime complémentaire par rapport à l'inflation entre 2005 et 2015



La FSDL a toujours milité pour une gestion rigoureuse et responsable en soutenant la politique d'efforts partagés entre les allocataires et les cotisants.

Lors de sa création, le régime complémentaire était en répartition pure.

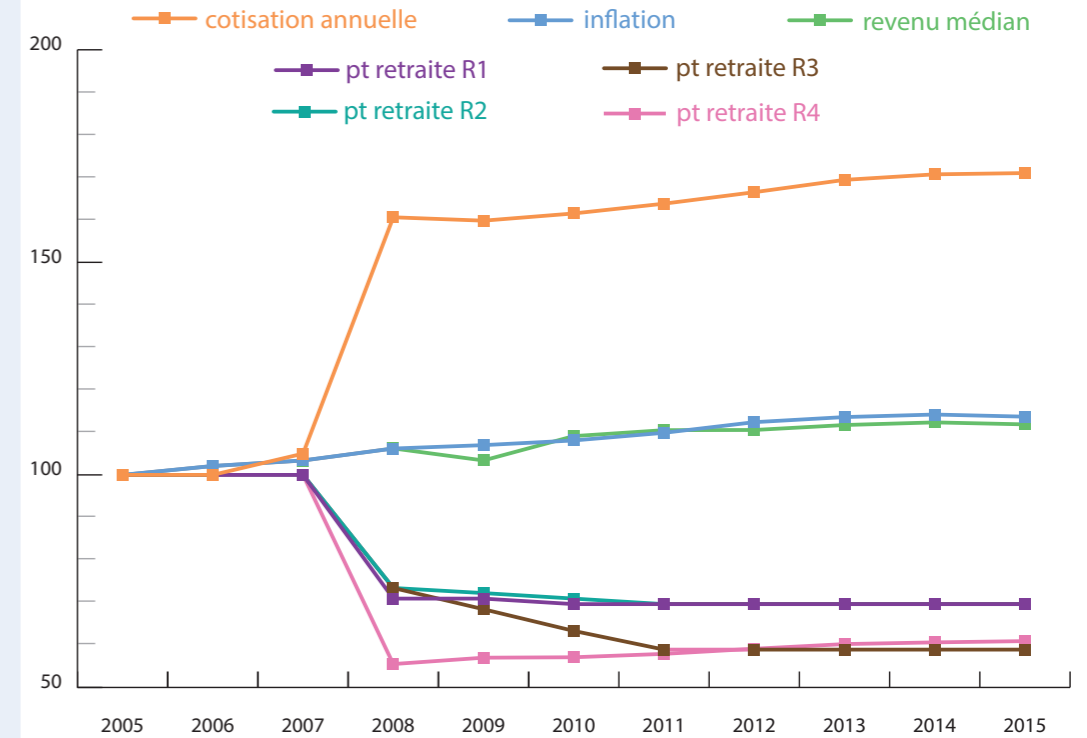
En 1994 les administrateurs élus FSDL ont demandé un audit qui a démontré l'impasse de ce système de gestion. Il a motivé l'augmentation des réserves par capitalisation qui vont permettre d'amortir les effets du papy-boom actuel.

Ces réserves ont été constituées grâce à l'effort des cotisants et des allocataires et elles sont bien gérées. Aujourd'hui elles sont de 2,4 millions d'€ soit 37 400 € par adhérent et représentent 8 ans et 9 mois d'allocations.

Pour préserver ce régime il faut une grande vigilance de gestion, surtout si l'on considère la menace de prélèvements sur nos réserves par les ministères de tutelle pour renflouer d'autres caisses déficitaires dont les affiliés peuvent légalement prendre leur retraite bien plus tôt que les professionnels libéraux.

## Régime PCV

Évolution cotisation et point de retraite du régime PCV par rapport à l'inflation entre 2005 et 2015 - indice 100 en 2005



La participation conventionnelle des caisses qui devait compenser le blocage du montant de nos honoraires ne garantit pas l'équilibre du régime.

La CNSD, seul syndicat signataire des conventions dentaires, ne l'a jamais piloté et le désengagement progressif et programmé de l'assurance maladie concourt à déliquescence de ce régime.

La mise en charge au fil des années a généré des droits acquis insurmontables. On cumule aujourd'hui les difficultés d'équilibre financier liées au papy-boom avec les difficultés financières de la sécurité sociale.

En 1994, la FSDL avait réalisé des simulations prospectives et proposé la clôture de ce régime en garantissant le paiement de tous les points acquis. Il suffisait, soit que la sécurité sociale poursuive pendant une durée limitée ses versements annuels de l'époque, soit que les soins soient réajustés à leur juste valeur, les praticiens pouvant alors honorer très largement le financement de leur part et de celle de la sécurité sociale.

Les ministères de tutelle et le syndicat majoritaire n'ont pas voulu étudier cette opportunité.

Aujourd'hui, les réserves du régime PCV sont de 380 millions d'€ soit 2 ans et 5 mois de prestations et il sera en grande difficulté en 2017. Il faudra encore augmenter les cotisations des praticiens et obtenir l'augmentation de la participation de la sécurité sociale. Lors des dernières négociations conventionnelles ce problème grave n'a même pas été abordé et la convention a été signée en 2013.

Sans efforts partagés entre les actifs, les allocataires et les caisses, notre régime PCV est mort. Or, s'il représente 12 % des cotisations, il pèse 28 % des retraites versées. Ce serait une catastrophe pour les retraités. On ne peut pas faire l'économie d'une nouvelle réforme drastique si l'on veut pérenniser le PCV au-delà de 2020. Les nouveaux administrateurs seront confrontés à l'élaboration de cette réforme cruciale.

Élections CARCDSF - candidats FSDL - collèges cotisants			
1 - Paris	Valérie FOUCHER-SUET Laurent PINTO	11 - Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon	Patrick SOLERA Pascal PALOC
2 - Île de France	Hoang VIET LE Hélène MARTINEZ-SALOME	12 - PACA - Corse	David POTEL Nicolas CABARROU
4 - Normandie (H et B), Bretagne	Philippe SACQUET Jean Michel DEVERIN	Élections CARCDSF - candidats FSDL - collèges allocataires	
6 - Alsace - Lorraine	Izdine ILIAS Catherine AMORY	1 - Paris	Dominique DELAHAYE Pierre VIGNERON
8 - Centre, Limousin	Petre STERN Nicolas RODIER	4 - Auvergne, Centre, Poitou, Charente, Pays de Loire, Limousin, Rhône-Alpes	Michel REPELLIN René CHRISTOLLET
9 - Auvergne, Rhône Alpes	Marie Hélène FAHY Nathalie UZAN	5 - Aquitaine, Corse, PACA, Languedoc, DOM, Midi-Pyrénées	Michel CAILLAVA Jean ROBERT

# Régime de base des libéraux

Évolution cotisation et point de retraite du régime de base des libéraux par rapport à l'inflation entre 2005 et 2015

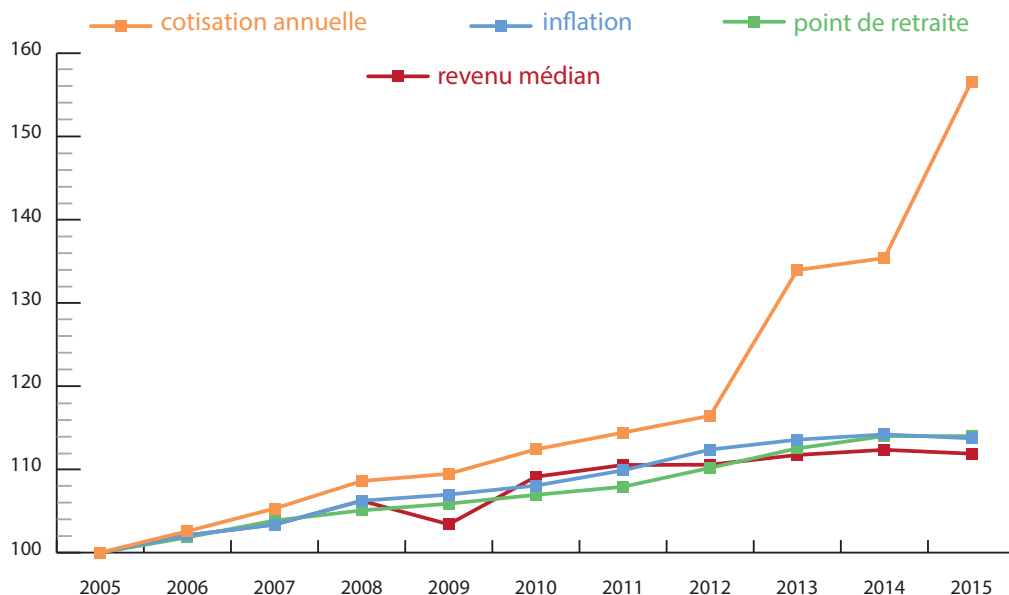
Là nous rentrons dans le vif du sujet: un régime basé sur la pyramide de Ponzi, avec absence de réserves et ponctionné par un système de vases communicants, la compensation, qui permet de renflouer des Caisses très malades par celles qui le sont moins.

La CNAVPL a conservé 34 millions d'€ sur les résultats de l'année 2013 (différence entre cotisations encaissées et pensions réglées) soit 868 € par cotisant, sages femmes comprises, pour les frais de gestion et la compensation.

Il ne faut pas oublier : nous participons également par nos impôts à une autre compensation qui finance les retraites de la fonction publique.

Saigné à blanc, ce régime vient donc de décrocher comme le montre l'effort demandé aux cotisants qui survolent maintenant de très haut la courbe de l'inflation...

Mais pendant combien de temps les jeunes pourront-ils supporter de telles augmentations? Il faut savoir que dans le Val de Marne, le nombre de liquidations judiciaires de médecins a brusquement augmenté: une quinzaine en 2014 qui ne pouvaient plus payer leurs charges!



## Conclusion

**Les actifs et les retraités doivent s'épauler** devant les différentes mesures préjudiciables à tous, qui pourraient être prises sans conflit de générations.

**Les actifs doivent soutenir les retraités**, car toute diminution dans le calcul des retraites et augmentation de leurs impositions et leurs prélèvements sociaux se traduisent par une baisse du pouvoir d'achat des allocataires à laquelle ces mêmes actifs seront soumis le jour où ils cesseront leur activité.

**Les retraités devront accepter** une modération de l'aug-

mentation des différentes cotisations, même au prix d'une stagnation de leurs pensions, en n'oubliant pas que les retraites ne seront servies que tant qu'il y aura suffisamment de praticiens libéraux en capacité de les financer. Décourager les jeunes diplômés à exercer en libéral avec trop de charges ne peut être que préjudiciable pour la pérennisation de nos régimes de retraite.

**C'est l'objectif** que doivent avoir les prochains administrateurs de la CARCDSF et indirectement ceux qui vont les élire.

## Nouvelles obligations : les contrats collectifs de santé

À compter du premier janvier 2016, tous les employeurs devront proposer des contrats collectifs de santé à leurs salariés.

Vous commencez à être sollicités par des appels téléphoniques dans votre cabinet dentaire. de la part de commerciaux. Surtout ne vous engagez pas maintenant.

Comme toutes les autres professions, notre accord de branche définit:

- \* le panier de soins minimum
- \* le niveau des garanties
- \* le montant de la participation des employeurs de la branche
- \* le contrat recommandé mais non obligatoire, après l'appel d'offres en cours.

Les contrats collectifs de santé proposés devront obligatoirement être

conformes aux accords de branche en cours de négociation.

Tous les assureurs doivent donc attendre pour arrêter les propositions tarifaires adaptées.

Dès que ce sera connu, les offres vont se faire et nous vous tiendrons informés. Le formalisme sera important avec des documents à préparer et à déposer.